

**DIRECTION DE LA SECURITE DE
L'AVIATION CIVILE OUEST**

Arrêté n° 2016 – 16001 / DSAC O / CAB

portant subdélégation de signature de M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest, à des fonctionnaires placés sous son autorité

**Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur
Chevalier dans l'ordre national du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral n° 16-011 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature de M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret à M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest ;

SUR proposition du directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest ;

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest, la délégation de signature introduite aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral du 1 janvier 2016 susvisé est conférée à Mme Anne FARCY, chef du département surveillance et régulation, M. Olivier NEVO, chef de cabinet, M. Christian DOMINIQUE, chargé de mission auprès du directeur et M. Philippe OILLO, chargé de mission auprès du chef du département surveillance et régulation.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 17 août 2015 portant subdélégation de signature de M. Pierre-Yves HUERRE, directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest à des fonctionnaires placés sous son autorité, est abrogé.

Article 3 : Le directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest et les fonctionnaires subdélégataires concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Centre-Val de Loire.

A Guipavas, le 12 janvier 2016.

Pour le Préfet,
et par délégation

Signé : Pierre-Yves HUERRE
Directeur de la sécurité de l'Aviation
civile Ouest